

NOTE D'INFORMATION RELATIVE A LA RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU SUR VOTRE COMMUNE

Monsieur Le Maire,

Le service eau de la Communauté d'Agglomération d'Epinal a le plaisir de vous informer que la relève des compteurs débutera semaine n° 39 sur votre commune. Les agents référents pour votre secteur sont :

- M Roland BOUR (06 77 03 85 22)
- M Florian BERNARD

Votre commune est maintenant partiellement équipée de compteurs radio. Ces compteurs pourront donc être relevés à distance.

En cas de défaillance technique ou pour les compteurs non équipés de radio, les agents feront un passage unique chez les abonnés et déposeront, lorsque les abonnés seront absents, un avis de passage dont vous trouverez le modèle à la fin de ce document. Cet avis de passage pourra nous être renvoyé par mail, par courrier.

Concernant la relève des compteurs de parc, le(s) agent(s) ayant une bonne connaissance du terrain se rendra (-ont) sur site afin de relever les caractéristiques de ces compteurs. Néanmoins, les agriculteurs peuvent prendre RDV au **03.29.34.47.55** s'ils veulent être présents lors de la relève

Si pour des raisons de proximité avec vos administrés vous souhaitez les avertir du passage des agents pour la relève de leur compteur d'eau, nous vous laissons le choix du mode de communication que vous désirez utiliser (presse, note d'information distribuée par la commune, affiche en mairie, ...).

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter le service eau, de la CAE au **03.29.34.47.55**, qui se chargera de répondre à toutes vos interrogations.

Communauté d'Agglomération d'Epinal
Direction Eau, Assainissement, GEMAPI, Déchets
80 Rue du Stade / 1 Allée du Val d'Avière
88220 HADOL / 88390 LES FORGES
03.29.32.53.10 / 03.29.34.47.55.



AVIS DE PASSAGE RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Madame, Monsieur,

Un technicien s'est présenté à votre domicile le/2022 àh..... afin d'effectuer la relève de votre compteur d'eau. N'ayant pu vous rencontrer pour effectuer cette tâche nous vous invitons à indiquer votre index de compteur sur le coupon réponse ci-dessous et à nous retourner celui-ci sous quinzaine.

• Comment lire votre compteur d'eau ?

Votre compteur d'eau indique votre consommation d'eau en mètre cube (1 m³ = 1000 litres). **L'index à relever de votre compteur d'eau est composé uniquement de chiffres noirs sur fond blanc ou des chiffres blancs sur fond noir** comme l'indique l'image ci-contre.

Les chiffres rouges ne sont pas à relever, ils correspondent aux unités inférieures au mètre cube : hectolitres, décalitres, litres.

Si vous avez une hésitation concernant la relève de votre compteur d'eau, vous pouvez contacter le service des eaux au **03.29.34.47.55. (Les Forges)** du Lundi au

Vendredi entre 9h et 16 h 30.



MERCI DE NOUS COMMUNIQUER VOTRE **INDEX SOUS 15 JOURS** (Passé ce délai nous pourrions procéder à une estimation à partir du précédent relevé)

En nous retournant par courrier (**CAE – 1 Allée du Val d'Avière – 88 390 Les FORGES**) ou par mail (**carole.mathieu@agglo-epinal.fr**) ce coupon complété de votre index et de la date du relevé. Une photo avec l'index du compteur d'eau est fortement recommandée.

INDEX (Ne reporter que les chiffres sur fond noir) : m³

Date du relevé : le /2022

NOM – Prénom :

Adresse complète :

Référence compteur :

Emplacement compteur :

Si pour une raison particulière (état de santé, problème d'accès, ...) vous ne pouvez pas relever votre compteur par vous-même, merci de le signaler par téléphone.